

Interpellation Anne Décosterd sur les relations dangereuses entre l'ACI et une multinationale brésilienne

Depuis plusieurs semaines, des interrogations se font jour sur l'ampleur des exonérations fiscales que le canton a accordé à des multinationales, profitant des avantages de l'arrêté Bonny. Les révélations médiatiques se succèdent autour du rapport du Contrôle fédéral des finances, qui ont incité le Conseil d'Etat à transmettre le dossier au Contrôle cantonal des finances. Le CCF devra faire la lumière sur les méthodes utilisées par l'Administration cantonale des impôts.

Sans attendre les conclusions de cette instance, il me semble nécessaire que le Conseil d'Etat renseigne rapidement le Grand conseil sur les faits révélés par un grand quotidien de la place, concernant la multinationale brésilienne Vale, géant mondial de l'exploitation minière qui s'est installé à Saint-Prex en 2006.

Selon ce quotidien, un litige fiscal oppose l'Administration fédérale des contributions (AFC) à l'Administration cantonale des impôts (ACI). La Confédération a déposé un recours devant la Cour administrative du Tribunal cantonal vaudois contre l'ACI, car elle conteste une décision d'exonération fiscale prise en faveur de Vale.

Selon le journal, cette multinationale brésilienne profite d'un allègement fiscal pour une période de 10 ans. Pour ce qui concerne l'impôt fédéral direct, sa proportion est de 80%.

Le recours déposé par l'AFC est motivé par les conditions que Vale s'était engagée à satisfaire en contrepartie de son exonération, conditions qui n'auraient pas été satisfaites. Sur la base de l'enquête du Contrôle fédéral des finances, l'Administration fédérale des contributions aurait demandé à l'Administration vaudoise des impôts de revoir à la baisse l'allègement accordé à Vale. La proposition aurait visé à faire passer le taux de l'IFD de 80% à 60%. Mais l'ACI a refusé de suivre les conclusions de la Confédération. Si ces faits sont exacts, on peine à comprendre pourquoi l'Administration cantonale des impôts s'oppose à cette révision.

Plusieurs centaines de millions sont en jeu. Le journal qui a révélé l'information note que c'est bien l'ACI qui aurait imposé les 80%, contre l'avis d'autres services cantonaux. Il y voit un potentiel conflit d'intérêts, car Philippe Maillard, chef de l'ACI, a dans le passé travaillé chez PricewaterhouseCoopers, qui est l'auditeur de Vale.

Sur la base de ces informations, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat

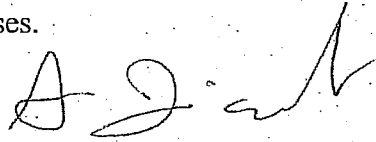
1. Le gouvernement peut-il confirmer qu'un litige est en cours sur le plan juridique entre l'Administration fédérale des contributions et l'ACI ?
2. Si oui, sur quelle base repose ce litige ?
3. Est-il exact que l'ACI a imposé une exonération fiscale de l'Impôt fédéral direct de 80% en faveur de Vale ?

4. Quel est le rôle du chef de l'ACI dans cette affaire, est-il exact qu'il a auparavant travaillé au sein d'une entreprise qui était l'auditeur de la société brésilienne qui a bénéficié des largesses de l'ACI. Autrement dit, existe-il des « relations dangereuses » entre le chef de l'ACI et cette multinationale brésilienne ?

5. Enfin le Conseil d'Etat peut-il confirmer que ces exonérations fiscales excessives ont un effet pervers pour le canton ? Selon le rapport du Contrôle fédéral des finances, le canton pourrait être contraint ces prochaines années à augmenter ses versements en faveur de la péréquation fédérale.

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

Anne Décosterd, Députée les Verts Lausanne,



le 21 février 2011

(souhaite développer)